

République Française

Département DORDOGNE

Commune de Saint-Léon-sur-Vézère

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick DALBAVIE, Maire de Saint-Léon-sur-Vézère, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés par écrit aux conseillers municipaux le 04 janvier 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 4 janvier 2021.

Présents : M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Anita JARDEL, Mme Nicole DEGRAVE, Mme Virginie FAGETTE, Mme Estelle PHELIP, M. Philippe LAUGENIE, M. Michel LESPINASSE, M. Gé KUSTERS, M. Philippe JARDEL

Mme FAGETTE a été nommée secrétaire de séance.

Première délibération de la séance :

Délibération D2021-0001

Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne-canalizations souterraines.

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne électrique : « **FILS NUS 2,20 KM – LES GRANGES - LOTISSEMENT** », réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées section AI numéros 22 et 365.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Deuxième délibération de la séance :
Délibération D2021-0002
Modification d'affectation des voies

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

La commune de Saint Léon Sur Vézère (24290) a fait des modifications dans la numérotation des habitations et l'affectation des voies.

Modification d'affectation de voie :

Chemin de la plaine disparaît

Impasse du cingle disparaît

Traverse 66 devient Rue de la Batellerie

Route des coteaux devient Route des Crêtes

Créations de :

Chemin du Cingle

Impasse des Bories

Impasse de la Bugadie

Changements suivants :

Parcelle AL340, avait le numéro 11 Chemin de la Plaine devient 3 Chemin du Cingle

Parcelle AL358, avait le numéro 24 Chemin de la Plaine devient 2 Chemin du Cingle

Parcelle AL143, avait le numéro 50 Impasse du Cingle devient 200 Chemin du Cingle

Parcelle AL250, avait le numéro 75 Impasse du Cingle devient 235 Chemin du Cingle

Parcelle AL251, avait le numéro 89 Impasse du Cingle devient 255 Chemin du Cingle

Parcelle AL067, avait le numéro 220 Impasse du Cingle devient 400 Chemin du Cingle

Parcelle AL244, avait le numéro 281 Chemin de la Plaine devient 99 Impasse de la Bugadie

Parcelle AL460-544, avait le numéro 294 Chemin de la Plaine devient 120 Impasse de la Bugadie

Parcelle AL461-459, avait le numéro 384 Chemin de la Plaine devient 190 Impasse de la Bugadie

Parcelle AL275-273, avait le numéro 462 Chemin de la Plaine devient 300 Impasse de la Bugadie

Parcelle AL533, avait le numéro 785 Chemin de la Plaine devient 2 Impasse des Bories

Parcelle AL516, avait le numéro 647 Chemin de la Plaine devient 130 Impasse des Bories

Parcelle AL510, avait le numéro 643 Chemin de la Plaine devient 150 Impasse des Bories

Parcelle AL311, avait le numéro 616 Chemin de la Plaine devient 165 Impasse des Bories

Parcelle AL315, avait le numéro 604 Chemin de la Plaine devient 175 Impasse des Bories

Parcelle AL314, avait le numéro 601 Chemin de la Plaine devient 180 Impasse des Bories

Parcelle AL515, avait le numéro 645 Chemin de la Plaine devient 140 Impasse des Bories

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les changements mentionnés ci-dessus.

Troisième délibération de la séance :

Délibération D2021-0003

Décision modificative du Budget Primitif 2020 « Commune »

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Le maire explique au conseil municipal que la trésorerie de Montignac a indiqué qu'il fallait augmenter les crédits au chapitre 011 afin de pouvoir honorer les dernières factures de l'exercice 2020.

Le maire soumet les nouveaux chiffres du budget qui s'équilibre comme suit :

- Diminution de crédit au chapitre 012 pour un montant de 3 000 €
- Diminution de crédit au chapitre 022 pour un montant de 700 €
- Diminution de crédit au chapitre 66 pour un montant de 300 €
- Augmentation de crédit au chapitre 011 pour un montant de 4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité les corrections apportées au Budget Primitif 2020.

Quatrième délibération de la séance :

Délibération D2021-0004

Abonnement au logiciel pour les campings

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 10 Contre 0 Abstention 1

M. Le Maire rappelle la proposition de M. Gé KUSTERS sur l'utilisation d'un logiciel spécial pour faciliter la gestion du camping municipal.

Un devis a été proposé pour l'abonnement au logiciel Naxi-Gestion de la société INAXEL.

Cet abonnement comprend la mise à disposition du logiciel, le paramétrage et l'assistance.

La formation pour l'utilisation du logiciel sera assurée par M. Gé KUSTERS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la société INAXEL et de procéder à l'installation du logiciel.

Cinquième délibération de la séance :

Délibération D2021-0005

Travaux logement T3 Communal Les Granges

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 10 Contre 0 Abstention 1

M. Le Maire informe le conseil municipal des devis demandés pour remettre en état le logement communal T3 au lieu-dit Les Granges, avant sa remise en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis n° 20090 de remise au propre du logement proposé par la société Culine pour un montant total de 7390,77 € TTC.

Sixième délibération de la séance :

Délibération D2021-0006

Mise en vente d'un poêle à bois

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un poêle à bois neuf qui n'est pas utilisé dans un des logements communaux car il n'est pas placé au bon endroit et propose de le vendre. Il sera remplacé par celui du deuxième logement. Un nouveau prendra place dans ce deuxième logement avec l'installation d'une nouvelle cheminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter la mise en vente du poêle à bois.

Implantation des nouvelles zones de collecte des ordures ménagères

Mr David LESPINASSE fait part au conseil municipal du devis reçu par une entreprise de travaux publics pour la création des nouvelles zones de collecte des ordures ménagères. Le conseil municipal se pose la question de la nécessité de buser le fossé au lieu-dit Lestrade et décide donc de recontacter l'entreprise et la DDT afin de convenir d'un rendez-vous sur place avant d'accepter ou non le devis.

Demande de report de la visite de la commission des villes et villages fleuris

Mr le Maire informe le conseil municipal de la proposition de report de la visite de la commission des villes et villages fleuris compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Après réflexion le conseil municipal décide en effet de reporter la visite de contrôle à l'année prochaine, ce qui laissera le temps à la commune de mettre des choses en place pour obtenir une deuxième fleur.

L'élagage des arbres

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire élaguer plusieurs arbres sur la commune, à savoir le magnolia de la cour d'école, les arbres du camping et du monument aux morts, les marronniers sur la place de l'église, les arbres sur le parking et le terrain de pétanque et ceux du lotissement. Le conseil municipal a retenu une entreprise qui interviendra la semaine 06 (du 08 au 12 février 2021).

Les sanitaires publics

Mr le Maire propose au conseil municipal d'installer de nouveaux monnayeurs dans les douches du camping. Ces nouveaux dispositifs permettront aux campeurs de disposer d'eau chaude pendant 4min 30 soit avec des jetons, soit avec des pièces de 0.50 cts ou de 1 €.

Il fait également part au conseil municipal d'une proposition de réserver les douches aux campeurs uniquement en limitant l'accès grâce à une porte à fermeture électrique. L'ouverture se ferait à l'aide d'un badge remis aux campeurs dès leur arrivée. La volonté du conseil municipal est de limiter l'accès aux douches afin que les campeurs puissent avoir de l'eau chaude toute la journée, ce qui n'est pas forcément le cas actuellement.

Mr le maire présente au conseil municipal le devis d'un serrurier pour la fabrication et la pose d'une porte en métal mais le conseil municipal opterait plutôt pour un visuel plus fluide en choisissant par

exemple une porte en verre sablé. Il est convenu de rappeler le serrurier afin qu'il trouve une solution plus esthétique et plus « aérée ».

Concernant l'utilisation des bacs à vaisselle, Mr le Maire fait part au conseil municipal d'un dispositif permettant de minuter l'eau chaude à certains créneaux horaires.

Droit de préemption

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de la situation concernant l'affaire qui oppose la commune à une administrée qui conteste le droit de préemption fait par la commune en janvier 2020. Mr le Maire explique que la procédure en cours n'a pas abouti et que sur les conseils de l'avocat de la commune, il a renouvelé son droit de préemption en date du 18 décembre 2020 par lettre recommandée. Suite à cela, la commune a fait appel à un architecte afin d'établir des plans d'aménagement dudit terrain. Il est prévu d'y installer un jardin public, une aire de jeux et un jardin pédagogique. Le bâtiment existant serait réhabilité en abri bus et en local de stockage communal.

Le monte-charge du point-information

Mr le Maire explique au conseil municipal que le monte-charge du point information est en panne malgré de nombreuses réparations. Après discussion, il est décidé de demander conseil à la personne qui entretient les installations des sanitaires publics.

Chemins communaux

Mr David LESPINASSE fait part au conseil municipal de la demande d'administrés pour la réfection de quelques chemins communaux qui desservent leurs maisons. Un devis a été demandé à une entreprise de travaux publics pour refaire ces chemins.

Tracteur tondeuse

Mr Philippe JARDEL explique au conseil municipal que le tracteur tondeuse de la commune nécessite quelques réparations. Il prévient également que ce matériel est âgé et ne garanti pas sa durée dans le temps. Après discussion, Mr JARDEL se propose de réparer lui-même le tracteur avec des pièces achetées par la commune. Il faut également prévoir l'achat d'un autre tracteur plus petit.

Entretien avec le gérant de la petite guinguette

Mr le Maire rend compte de son entretien avec le gérant de la petite guinguette en date du 06 janvier dernier. Durant cette rencontre, le gérant s'est engagé à se mettre en conformité avec les disposition d'urbanisme en vigueur sur la commune notamment en retravaillant l'habillage de son commerce et de son emplacement de camping.

Commission de réforme

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commission de réforme a été saisie concernant un agent en arrêt depuis 8 mois.

Fin de séance 23h35